

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL425

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« dans les cas visés aux »,

les mots :

« en application des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.